



Commune de Vérines

AR Prefecture

017-211704663-20221108-DCM_2022_11_07-DE
Reçu le 09/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 18
Conseillers ayant pris part au vote : 19
Date de convocation : 2 novembre 2022

Le huit novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vérines, sous la présidence de Madame Line MÉODE, Maire.

PRÉSENTS : Mme MÉODE – M. TALLEUX – Mme KREUTZER – M. DOMINÉ – Mme BAILLIEUL – M. LÉTARD – Mme DANIEL – Mme BOUGRAUD – M. BAREILLE – Mme VAULOUP – M. CRENN – M. DELEUSE – Mme LUGOL – M. DAVID – Mme LE CORVIC – M. RINCHET-GIROLLET – Mme RATIER – M. BRISOU

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BRODU (pouvoir donné à M. RINCHET-GIROLLET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CRENN

DCM-2022-11/07

CRÉATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-MÉDARD D'AUNIS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.553-5,
Vu le Code de l'Environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 août 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet de parc éolien sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis,

Considérant le courrier de la Préfecture de Charente-Maritime en date du 5 août 2022,

Considérant que la commune de Vérines est située dans le rayon d'affichage du projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis (demandeur : SARL Ferme éolienne de Saint-Médard d'Aunis ; développeur : Engie Green),

Considérant que l'enquête publique a lieu du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus et que le dossier d'enquête publique est consultable à la Mairie de Saint-Médard-d'Aunis,

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de Vérines d'émettre un avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis dès l'ouverture de l'enquête publique,

Considérant le résumé non technique du projet de parc éolien,

Par courrier en date du 5 août dernier, la Préfecture de la Charente-Maritime a transmis en Mairie de Vérines un exemplaire de l'arrêté Préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis. Cette enquête se déroule du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus sous la conduite de Monsieur Dominique LEBRETON, Commissaire enquêteur.

La commune de Vérines étant située dans le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, l'affichage de l'arrêté a été réalisé sur la commune.

De même, le Conseil Municipal de chaque commune située dans le rayon d'affichage, ainsi que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les avis exprimés seront pris en considération s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Il est précisé qu'il s'agit de l'implantation de quatre éoliennes sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis qui comportent les caractéristiques suivantes :

- Hauteur maximum en bout de pôle : 149,4/142,4 mètres,
- Diamètre maximale du rotor : 116,8 mètres,
- Puissance unitaire maximum : 3 MW.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

Voix pour : **4**
Voix contre : **13**
Abstentions : **2**

- **émet un avis défavorable** au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Médard-d'Aunis.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Line MÉODE



The seal is circular with the text "MAIRIE DE VERINES" at the top and "17340 Charente-Maritime" at the bottom. The center features a coat of arms with a castle and a tree.